



Refus de rupture conventionnelle

Par **rebelle70**, le **20/02/2014** à **20:18**

bonjour,rnje suis dans l'impasse avec mon employeur. Ambulanciere, je lui demande d'effectuer des heures pas possible de monter plus de garde pas possble mon salaire me permet pas d'assumer ma famille.loyer tres elevee malgre mes multiples tentatives assistance sociale,logement sociale rnje pense quitter de regions ou les loyers seront plus accessible meme avec le smicrnil veut que je demission ou abandon de poste je me trouve deja en difficultes financierernil est deja au prud homme avec plusieurs employer, je veux juste un accord a l'amiable rncoordialement rnvalerie

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **09:21**

Bonjour,rnEn quelque sorte vous reprochez à votre employeur de respecter ses droits et obligations.rnPeut-être justement parce qu'il en a marre de se retrouver devant le CPH pour des excès d'heures et patati et patata.rnIl a donc raison de vous signalez que les portes s'ouvrent dans les 2 sens, et qu'il peut refuser une rupture conventionnelle qui représente un certain cout pour lui mais pas pour vous.rnS'il est en outre bien conseillé, l'abandon de poste envisagé va vous faire tirer la langue pendant des mois.

Par **rebelle70**, le **22/02/2014** à **12:23**

bonjourrnmerci me m'avoir repondurncomment lui couter ?je n'est pas beaucoup d'anciennetee .rnrdonc je suis dans l'impasse.rnil prefere qu' ont lui cassent des vehicules cela lui coute aussi...

Par **Lag0**, le **22/02/2014 à 15:13**

Bonjour,
La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose donc l'accord des parties. L'employeur n'a, bien entendu, aucune obligation de conclure une rupture conventionnelle.
La seule façon qu'a un salarié de rompre unilatéralement son contrat de travail, c'est la démission.

Par **rebelle70**, le **22/02/2014 à 15:32**

donc je vais demissionner
bonjour les emmerde pendant quelque mois avec les
loulous
merci de m'avoir répondu